

Contacter le service des jeunes majeurs isolés :

Directeur de la MECS : Patrick ROBASZYNSKI

Tél : 01 60 71 50 40

Fax : 01 64 23 00 42

Chef de Service Educatif : Laurie BLIN

Tél : 01 60 71 50 40

FONDATION COGNACQ-JAY

LES PRESOIRS DU ROY

38 route de Champagne

77 210 SAMOREAU

Tél : 01 60 71 50 40

Procédure d'admission :

- 1) Etude, en réunion d'équipe, de la demande d'admission adressée par les partenaires, accompagnée si possible d'une lettre de motivation du jeune ;
- 2) Présentation de la situation du jeune à l'équipe par le travailleur social proposant le dossier ;
- 3) Rencontre du jeune avec l'équipe éducative ;
- 4) Rencontre du jeune avec la psychologue de l'équipe des jeunes majeurs isolés ;
- 5) Décision d'admission en réunion d'équipe et planification de l'accueil.



SERVICE MIE* :
PERSPECTIVE AUTONOMIE



Qu'est-ce que le service de jeunes majeurs isolés ?

Le service accueille 15 jeunes :

- garçons et filles, âgés de 16 à 18 ans à la date d'arrivée sur le service avec dérogation possible en fonction de l'autonomie,
- ayant un parcours MIE et accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance,
- ayant fait l'objet d'une évaluation dans un premier lieu d'accueil laissant apparaître une capacité à vivre en semi-autonomie.

Cet accueil est réalisé au sein de cinq appartements partagés situés sur l'agglomération d'Avon - Fontainebleau. Chaque jeune bénéficiant d'un espace personnel.

Quelles missions ?

L'équipe garantit la protection du jeune et apporte :

- Une aide à la compréhension de la culture française et à la gestion du processus d'acculturation ;
- Un soutien dans le respect des engagements du PPE ou du CJM signé par le jeune ;
- Un suivi, un accompagnement ou une mobilisation pour une insertion scolaire et/ou professionnelle (recherche d'emploi, formation, mission locale...);
- Un suivi psychologique (en fonction des besoins) ;
- Un accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie dans la gestion du quotidien (entretien du logement, du linge, courses, cuisine, santé...);
- Une aide à la gestion du budget ;
- Un accompagnement dans l'insertion sociale, la citoyenneté et la responsabilisation ;
- Un accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie dans les démarches administratives et de régularisation (papiers d'identité, carte vitale, titre de séjour, déclaration d'impôts, ouverture d'un compte bancaire...);
- Une préparation et une aide à l'accès à un hébergement personnel.

Quel accompagnement ?

- Elaboration et mise en œuvre, à partir du PPE ou du CJM, d'un projet adapté pour chaque jeune accueilli ;
- Rencontres éducatives et temps communs fréquents entre le jeune et les travailleurs sociaux ;
- Un rendez-vous obligatoire auprès d'un psychologue du service à l'arrivée du jeune et mise en place d'un suivi si nécessaire ;
- Points réguliers sur les projets, évaluation et aide à la réalisation des objectifs fixés ;
- Synthèse avant échéance du PPE ou du CJM ;
- Organisation de réunions de groupe de jeunes, d'ateliers de sensibilisation, de sorties collectives et de temps conviviaux ;
- Suivi de la régularisation administrative sur le territoire national en collaboration avec les partenaires.

Quels moyens ?

Le service occupe un appartement regroupant le bureau des éducateurs et un espace d'accueil et de ressources.

L'équipe est composée :

- d'un éducateur coordinateur,
- de deux éducateurs (H/F),
- d'une psychologue à temps partiel ;

Bénéficiant du soutien des services administratifs et techniques de la MECS.

Une permanence est assurée 24h/24h et 365 jours par an par une astreinte téléphonique.